

---

## **ACESM SIEGE**

---

### **FICHE DE FONCTION**

#### **Chargé de mission qualité et suivi des systèmes d'évaluation**

*La présente fiche de fonction s'inscrit dans les valeurs générales de l'ACESM et de ses différents services, en respect de ses agréments et de ses statuts. Le responsable qualité et évaluation des dispositifs est garant de ces engagements dans le cadre du projet de l'association porté par le siège social, décliné par les services et établissements, et des textes réglementant son secteur d'activité.*

*Elle pourra évoluer en fonction de l'organisation de l'association et du siège social.*

*Le titulaire exerce ses activités dans un secteur en mutation (législative, budgétaire.), au sein d'une association qui souhaite un développement et un décloisonnement de son fonctionnement interne, capable de produire la continuité du parcours des publics accueillis ou accompagnés.*

#### **INTITULE**

Responsable Qualité et Evaluation des Dispositifs

#### **FONCTION ET LIEUX D'INTERVENTION**

Le (la) Responsable Qualité et Evaluation des Dispositifs est un cadre technique rattaché directement à la direction générale de l'Association.

Aux côté de sa direction et par délégation, il contribue au respect de l'ensemble de la législation et de la réglementation s'appliquant à un ESMS (droit des usagers, loi 2022.2, loi 2007 et 2016, connaissance des politiques publiques, RGPD, loi sur la protection de l'enfance...)

Le (la) Responsable Qualité et Evaluation des Dispositifs coordonne et administre ses missions auprès des services de l'ACESM.

Il (elle) est responsable de la bonne exécution des décisions prises dans les différentes réunions auxquelles il/elle participe, et en lien permanent avec la direction générale.

Cette mission générale est réalisée dans le strict respect de la convention collective, des statuts et du projet associatif, du règlement intérieur de l'association, des projets de service et de l'ensemble des process et orientations émanant du siège social.

## POSITION HIERARCHIQUE

Le (la) Responsable Qualité et Evaluation des Dispositifs est placé sous l'autorité directe de la direction générale et travaille en étroite collaboration.

Liens fonctionnels internes : directeurs et chefs de service de l'ACESM

Liens fonctionnels externes dans le cas d'enquête de satisfaction : Services de l'ASE, partenaires extérieurs à la structure en lien avec les missions attribuées, CNAPE, URIOPSS.

## DIMENSIONS DU POSTE

- Intervention sur les 3 pôles de l'association : CEPI, CEAPS, CESS
- Dynamique prospective et collaborative

## MISSIONS ACTIVITES ET COMPETENCES

Le champ d'intervention du (de la) Responsable Qualité et Evaluation des Dispositifs s'étend à l'ensemble des services de l'ACESM. Sa position de cadre l'amène, par délégation de la direction générale, à représenter l'établissement et l'association à l'extérieur, et concernant son champ d'action. A ce titre, il veille au respect et au maintien de l'image des services de l'association.

Sa responsabilité est de l'ordre de la mise en place de :

- L'animation et de la coordination de la démarche qualité,
- De toute démarche évaluative au sein des services,
- De la gestion de l'information concernant son champ d'action,
- De la participation à des projets transversaux en lien avec ses missions.

Il pourra faire partie de la cellule de crise de l'ACESM en cas de situation de maltraitance ou d'urgence. Il participe à différentes commissions de travail impulsées par le siège social. Il s'inscrit, à son niveau, et par son action, dans une dynamique transversale **au profit des services rendus aux personnes accueillies et de valorisation de l'action de l'ensemble des professionnels de l'ACESM.**

Il a un rôle d'accompagnateur et de conseiller auprès des professionnels, l'amenant à collaborer avec l'ensemble des personnels de l'institution.

A ce titre il doit référer à sa direction s'il identifie des points de vigilance institutionnelle concernant :

- Le respect du droit des personnes accueillies et accompagnées, du respect de leur intégrité et de leur sécurité, de leur bien-être ;
- La qualité et l'efficacité des dispositifs à leur endroit.

Il doit avoir le souci permanent de « l'information exacte » et de sa « transmission rapide » ainsi que du suivi de la transmission de l'information et de son application provenant tant du siège social que des services extérieurs à l'ACESM.

Il apporte toutes réflexions, observations et perspectives propres à dynamiser son champ de compétences pour faire ainsi évoluer le projet des établissements de l'ACESM.

Il se situe dans une démarche évaluative de progrès et de participation des professionnels des services.

## **1. Missions sur le champ de l'évaluation interne/externe et des politiques publiques**

- ❖ Piloter et développer la mise en œuvre et le suivi des démarches d'évaluation interne/externe (loi 2002-2 - HAS) conduites par les directions de pôle
- ❖ Construire et suivre des démarches évaluatives des politiques publiques, en appui des services
- ❖ Analyser les « effets de l'action » des services de l'ACESM au regard de leurs missions, au titre des politiques publiques, afin de tenir compte des attentes des acteurs sociaux et des usagers ; à partir de cette analyse proposer les actions nécessaires à l'évolution des projets des services
- ❖ Réaliser des études statistiques et économiques, sociologiques, dans une logique prospective de projets nouveaux à fort impact social à proposer à la direction générale
- ❖ Plus largement évaluer les projets (en cours et à venir) pour mesurer l'impact social dans les politiques publiques
- ❖ Assurer une veille de l'évolution des politiques publiques concernant le champ d'action de l'ACESM et en rendre compte régulièrement à la direction générale

## **2. Missions démarche qualité et RGPD**

- ❖ Piloter et développer la démarche qualité en lien avec la RGPD et les évaluations ;
- ❖ Mettre en œuvre la démarche qualité ;
- ❖ Promouvoir la démarche qualité et de la coordination des travaux sur le plan opérationnel, auprès des services de l'ACESM, aux côtés des directions de pôle et chefs cheffes de service ;
- ❖ Planifier et contrôler la mise en œuvre du suivi de la démarche qualité ainsi que des plans « d'actions correctives » auprès des directions de pôle ;
- ❖ Favoriser depuis sa place, à l'harmonisation des pratiques dans l'utilisation des différents outils et processus de travail des services, et ce compris les logiciels métiers (usagers, plannings, qualité, ...) ;
- ❖ Construire et mettre en place la RGPD auprès de l'ensemble des services ; suivre, évaluer les actions mises en œuvre ;

## **3. PRINCIPALES RESPONSABILITES :**

- ❖ Construire le planning des projets rattachés à ses propres missions en tant que responsable qualité et évaluation des dispositifs, et le soumettre à la direction générale
- ❖ Répertorier les procédures existantes et veiller à leur évolution et leur mise à jour
- ❖ Proposer de nouvelles procédures, ou processus, tout en veillant à leur facilité d'application et à leur sens en lien avec les métiers et les missions, en lien avec la Directrice Générale.
- ❖ Accompagner les services et les équipes dans l'appropriation des activités du responsable qualité et évaluation ;
- ❖ Maîtriser les orientations du secteur protection de l'enfant, à termes secteur médicosocial
- ❖ Présenter un reporting clair à la direction générale
- ❖ Collaborer à la rédaction de documents institutionnels
- ❖ Rédiger des CR de réunions et élaborer tout outil pertinent de gestion dans ses missions propres, en lien avec la direction générale.

## **4. COMPETENCES A MOBILISER :**

- ❖ Travail en équipe
- ❖ Méthode et techniques de concertation et de négociation, méthode et techniques d'élaboration de cahier des charges, de tableaux de bord et de suivi

- ❖ Méthode et techniques d'analyse qualitative et statistique, méthode de collecte, d'analyse et de synthèse de données
- ❖ Méthode et outils d'évaluation économique, socioéconomiques, macroéconomiques ;
- ❖ Méthode de pilotage, animation de réseau, animation de réunions
- ❖ Maîtrise des outils bureautiques, informatiques et systèmes de communication modernes.

## **5. CONTRAINTES DU POSTE :**

- ❖ Problématiques inhérentes au politique publique de la protection de l'enfant et des politiques familiales ;
- ❖ Intervention transversale et sur les différents sites de l'ACESM.

## **6. MOYENS :**

- ❖ Ensemble des compétences mises en œuvre par l'ensemble des professionnels de l'association ;
- ❖ Si une dépense lui semble nécessaire à la bonne réalisation de ses obligations mais non visée par le budget, il en proposera le principe à la direction générale pour engagement éventuel ;
- ❖ Il mettra en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer sa compétence et, à cet effet, en outre, participer à toute réunion d'information et de concertation décidée par la direction et le siège social, ainsi qu'à toute formation pouvant porter sur ses domaines de compétences ;
- ❖ Il se tiendra informé des innovations techniques et législatives, prospectives, et les diffusera à la direction générale.